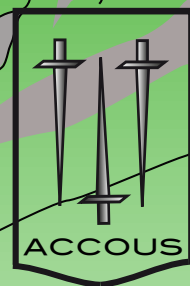


BULLETIN municipal

N°7, Janvier 2025



2024 s'est achevée sur la réouverture de la route nationale coupée après les intempéries de septembre. C'est un soulagement pour beaucoup de celles et ceux qui travaillent au quotidien avec nos voisins aragonais. Cette année 2024 a aussi vu le démarrage du chantier de rénovation de l'ancien presbytère. Si tout se passe bien, la nouvelle cantine-garderie devrait nous être livrée l'été prochain et les logements seront opérationnels en fin d'année 2025. Un autre grand chantier est lancé : celui de la restauration et de la mise en sécurité de l'église Saint-Martin. Le printemps devrait voir les échafaudages s'installer tout autour de l'édifice.

Le Goût de la bricole rouvrira aussi en début d'année 2025 après quelques aménagements complémentaires pour répondre aux demandes de l'assurance de l'association. Cette année devrait aussi voir le démarrage des travaux à l'ancienne fromagerie qui sera transformée pour accueillir les cours de gymnastique, yoga et autres activités physiques. 2025 devrait aussi nous permettre de commencer le travail d'aménagement des sentiers de randonnée sur le plateau de Lhers et dans le vallon d'Aoulet, réalisation pour laquelle un soutien financier nous a été accordé par l'Europe (fonds Leader), l'État et le parc national des Pyrénées.

2025 marquera aussi le 80e anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945, une occasion de se rappeler de ceux qui donnèrent leur vie pour lutter contre une idéologie mortifère qui fit des millions de morts. On vous espère nombreux pour cette cérémonie.

Cette fin d'année 2024 a été l'occasion de recevoir les premiers chiffres du recensement effectué en janvier. Nous comptons 457 habitants en 2019. Nous sommes maintenant 478 en population municipale à laquelle il faut ajouter les 9 personnes comptées à part (étudiants et personnes résidant en maison de retraite). Il s'agit d'une nette progression qui devrait se poursuivre avec la création de 13 à 15 logements de location d'ici fin 2025, résultats conjugués des investissements communaux et privés soutenus par le conseil départemental.

Je vous souhaite une année pleine de projets, de réussites et de moments de partage.

Bonne année 2025 à toutes et tous !

Dany Barraud
Maire d'Accous

***Merci et bravo aux employés municipaux ainsi qu'à tous les bénévoles
qui chaque année décorent le village***

Travaux divers

Comme chaque année, de nombreux petits travaux ont été effectués pour maintenir en état le patrimoine communal.

Ainsi les employés communaux ont dû intervenir en avril à la suite de l'effondrement du talus après le pont de Chaguie et aussi, avec l'aide de l'entreprise Miramon, pour réparer la passerelle d'Aoulet qui s'était effondrée après des glissements de terrain.

La plateforme communale de dépôt, située derrière le chalet de l'Évasion, a quant à elle fait l'objet d'un nettoyage complet et d'une réfection des clôtures effondrées.

L'ancienne maison Rouglan, en face de l'école, a été entièrement vidée par l'association Estivade (évacuation de 7 à 8 tonnes de poubelles et de déchets) et le parc a été nettoyé et dégagé des ronces qui l'envahissaient. Le tout a été pris en charge par l'ÉPFL (établissement public foncier local).

Toujours avec Estivade, nous avons :

- Poursuivi la réfection des murs de bord de chemins. Cette année, le mur soutenant la rue d'Arrechau et jouxtant la propriété Lavignette a été consolidé.

- Rénové les calades du lavoir rue d'Aoulet.

Le toit du garage Mariabere a été réparé et mis hors d'eau.

Aux gîtes communaux Carricart, nous avons débuté la réfection complète et l'isolation thermique d'un appartement.

A Lhers le plafond de la salle communale a été refait (isolation thermique et phonique).



Gîte Despourrins

Les travaux aux gîtes Despourrins sont enfin achevés avec la création d'un nouveau bâtiment baptisé Arapoup et l'isolation totale de l'ancien bâtiment Despourrins. Ces nouveaux locaux répondent aux normes d'isolation nécessaires de nos jours. Le gîte vient de recevoir le label national PMR (personnes à mobilité réduite). Cela permettra d'accueillir des personnes ou des groupes en situation de handicap. L'ensemble du gîte Despourrins

est labellisé « Esprit parc », et Claire et Sandrine, les deux gestionnaires, se sont vues remettre un prix spécial du jury aux Trophées du tourisme 2024 organisés par l'Agence départementale du tourisme et la presse locale. Nous leur adressons toutes nos félicitations. Parallèlement, les employés communaux ont procédé à la réfection des peintures de toutes les huisseries de l'ancien bâtiment. Pour les années à venir, il nous reste à travailler sur la suppression du chauffage par chaudière fioul et à réfléchir avec le CAUE 64 (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) à l'aménagement paysager des parkings et



de l'espace naturel en arrière des bâtiments. Le coût des travaux réalisés se monte à 380 000 € HT, couverts par des subventions de 37 500 € de la région Nouvelle-Aquitaine, 108 000 € de l'État (FNADT), 72 000 € du département des Pyrénées-Atlantiques, 12 800 € du parc national des Pyrénées et par un emprunt de la commune de 150 000 € sur 15 ans, celui-ci étant remboursé par le loyer mensuel payé par les gestionnaires du gîte.

sécurité et de réparation de parapentes, Révisaires (2 emplois), a investi une partie des lieux en début d'année après avoir pris à sa charge la rénovation des 200 m² qui lui étaient nécessaires pour développer son activité anciennement basée à Navarrenx. Une agricultrice y a aussi rapatrié son activité de plats cuisinés et des locaux de stockage ont été mis à disposition de l'association Le Pied dans l'Oreille dans le bâtiment nord. D'autres acteurs économiques ou associatifs ont sollicité la commune pour y louer des locaux. Leurs demandes sont en cours d'examen.



L'ancienne colonie GMSL

Le site de la GMSL est en pleine mutation. La dynamique issue du débat public prend forme. Une présentation est prévue au printemps 2025

La réunion publique animée par le CAUE 64 qui s'est tenue en 2023 avait permis de préciser les besoins et les souhaits des habitants quant à la restructuration de cette ancienne colonie de vacances, propriété de la commune. Depuis, plusieurs installations et travaux ont été réalisés. Les agents communaux ont tout d'abord achevé la restructuration de la cuisine du bâtiment sud et rénové entièrement le réfectoire, le hall d'entrée et les toilettes. L'équipement du lieu a été complété par l'achat d'une centaine de chaises. C'est maintenant un espace fonctionnel qui peut être loué pour des événements familiaux d'avril à fin octobre.

Dans le bâtiment nord, l'association Estivade est intervenue pour évacuer l'ensemble des dépôts qui avaient été entreposés par les uns et les autres depuis des années. Des cloisons ont été abattues afin de dégager de larges espaces aménageables. Une entreprise de



À la fin de l'automne, une entreprise de Les-car, spécialisée dans la taille et l'élagage, est venue sécuriser l'ensemble des arbres du site : enlèvement des branches mortes ou dangereuses et vérification de l'état sanitaire des platanes.

Cette opération sera maintenant à renouveler dans une dizaine d'années.

Enfin, avec l'aide du CAUE 64 et du parc national, une étude a été confiée à un architecte pour nous proposer des solutions simples d'aménagements extérieurs et d'isolation. En début d'année 2025, une nouvelle réunion

publique devrait permettre de présenter ces propositions.



Chemin de la Berthe

L'entrée sud du village va changer d'aspect. Les accès aux propriétés et la sécurisation sont au coeur de la réflexion

Depuis un an, la commune travaille avec l'APGL (agence publique de gestion locale) et le CAUE 64 sur le réaménagement du chemin de la Berthe. Une première réunion avec les riverains en fin d'année 2023 avait permis de préciser les besoins de cet axe d'entrée dans le bourg d'Accous. Après ces premières études, des travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur l'ensemble du chemin ont été effectués en janvier-février 2024 pour un montant de 87 500 € HT. Nous en avons pro-



fité pour renforcer le système de protection contre l'incendie qui était insuffisant pour ce secteur du village d'après le schéma communal de défense établi en 2023. Une borne incendie a été posée à l'entrée de l'ancienne colonie avec un débit pouvant couvrir tout le quartier dans un rayon de 500 m.

Pour ce qui est de la réfection de la voirie, nous avons retardé la reprise des revêtements de cette rue dans l'attente de la réalisation des aménagements enterrés envisagés par la Fibre 64, travaux à l'arrêt dans ce secteur depuis cet été et pour lesquels, malgré nos relances, nous n'avons pas de nouvelles. Parallèlement des dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'État (DETR) et du conseil départemental.



Affouage et gestion forestière

Le domaine forestier de la commune est important, certes mais la demande croissante. Voici le bilan fourni par l'ONF

Concernant l'affouage, l'ONF nous a fait parvenir ce petit bilan. De 2011 à 2024, le volume total exploité sur la forêt d'Accous est de 12 080 m³ de bois, soit un volume moyen de 1 006 m³/an. Les surfaces concernées par l'exploitation sont de 200 ha environ, ce qui représente donc un volume moyen de 60 m³/ha. Les prélèvements sont de l'ordre de 5m³/ha/an, c'est-à-dire au-delà de l'accroissement retenu par l'aménagement forestier de 4m³/ha/an. Ce chiffre de 5m³/ha/an est toutefois à pondérer, car il intègre les volumes exploités lors de la coupe à câble de Capirot P24 en 2013-2014. Or, de telles coupes sont exceptionnelles et « hors norme » au niveau des prélèvements. Si l'on

ne prend pas en considération cette coupe, le prélèvement est de l'ordre de 3,4 m³/ha/an et peut être considéré comme correct et en adéquation avec l'accroissement forestier. Le principe d'une gestion forestière dite durable est de ne pas récolter plus que l'accroissement, de maintenir un capital forestier constant et d'assurer le renouvellement forestier pour les générations futures en essayant de concilier au mieux les usages et les enjeux divers liés au territoire (production, protection, maintien de la biodiversité, accueil du public, pastoralisme...).



Toutefois, concernant le bois de chauffage, les demandes et les livraisons ont été de 230 m³/an en moyenne, de 2011 à 2018 : depuis 2019, les demandes sont en forte augmentation et ont pratiquement doublé (418 m³ livrés en moyenne), les exploitations sur la commune n'arrivant plus à fournir depuis deux ans.

Dans le cadre des aménagements nécessaires liés à cette exploitation forestière, la commune a assuré en 2024 la maîtrise d'ouvrage du réaménagement de la piste du Tuquet à Lhers pour un montant 103 000 € HT. Pour cela elle a reçu une subvention de 81 700 € du Fonds européen de développement régional, le reste du coût étant partagé à part égale entre les communes de Borce et d'Accous.

Eglises d'Accous

Après de longs mois d'étude et de recherche du financement le chantier va débuter en 2025.

Pour l'église Saint-Martin d'Accous, les appels d'offres ont été effectués et les entreprises retenues. Les travaux devraient débuter cet hiver par la taille des ardoises de pays en atelier avant le montage des échafaudages au printemps pour des travaux qui dureront plusieurs mois. Au niveau financier, sur les 745 000 € (ht) nécessaires, les subventions et participations s'élèvent pour l'instant à 300 000 €. La souscription avec la Fondation du patrimoine est toujours en cours avec la possibilité de déduire 75 % du don de ses impôts. Un emprunt est prévu pour compléter le financement.

À Lhers, le plancher du chœur de la chapelle a été réparé, et à l'église de Jouers les portes ont été protégées par un vernis incolore.



Gestion du cimetière

Les cimetières de la communes sont nos lieux de recueil et de mémoire. Il s'agit aussi de les mettre aux normes et de garantir des emplacements pour de nouvelles concessions

Il est conseillé aux communes de posséder un caveau communal pour y déposer les cercueils des personnes n'ayant pas de caveau décédées sur leur territoire. Le corps peut y rester six mois maximum dans l'attente de son transfert dans une tombe familiale. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Darget d'Oloron pour la réalisation de cette opération. Parallèlement, et à la suite de demandes de création de nouveaux caveaux, une procédure de déclaration de déshérence de sépultures va être lancée par la commune pour une dizaine de tombes qui semblent à l'abandon. Des petits panneaux seront placés devant ces sépultures durant un an afin d'informer d'éventuels descendants. Par ailleurs, et conformément au code des collectivités territoriales (article L.22-23-4), les communes ont l'obligation réglementaire, de créer un ossuaire au sein d'un cimetière communal afin d'y déposer les restes des défunts dont les tombes seront réattribuées. Là aussi nous avons sollicité des devis sachant toutefois qu'un tombeau désaffecté peut également servir d'ossuaire. Toutes ces opérations vont prendre du temps, car il faut au moins une année d'affichage avant de pouvoir réattribuer une tombe si personne ne s'est manifesté pour la conserver.



Stationnement automobile

La place de la voiture est un vrai sujet même dans nos villages. Des aménagements sont à l'étude. Mais cela questionne également notre capacité à modifier nos habitudes de stationnement...

Le parking du petit bois de Jouers a été réalisé en 2024. Il est maintenant opérationnel. Un autre a fait l'objet d'une déclaration de travaux pour l'entrée sud afin de faciliter le stationnement et la circulation dans le bourg. Nous espérons pouvoir le réaliser en 2025.



Une ouverture a été pratiquée entre la maison abritant actuellement la cantine garderie et la maison dite Casanave. Ce percement permet de se garer place Arapoup et de remonter à pied vers l'école et la mairie. La place de cette dernière sera très encombrée en 2025 par les travaux du presbytère et de l'église ; il est donc vivement conseillé de prendre l'habitude de stationner place Arapoup. D'autres emplacements sur des terrains sont à l'étude pour faciliter le stationnement en périphérie du bourg.



Pastoralisme

Les estives communales sont pleinement occupées.

C'est un secteur socio-économique de premier plan aussi l'ensemble des recettes générées par cette activité sont investies dans des travaux d'équipement.

En 2024, les estives d'Accous ont accueilli 4 966 bêtes en transhumance, soit 461 bovins et 223 juments sur Bergout et Iseye, 794 ovins, 12 juments et 21 chèvres à Escurets, Lapassa, Lhapre, côte de Bergout et Saint-Giloua, 199 bovins, 2 489 ovins (adultes et agnelles) et 29 juments sur les estives de la baigt de Lhers, Souperret, Labigouet, La Pourcibe et Pisets (estive qui se fermait) à Lhers, et enfin 68 bovins, 572 ovins (adultes et agnelles) et 98 juments à la Cuarde.

En termes de travaux, en concertation avec le groupement pastoral de Lhers, nous avons achevé de dégager 8 ha de pâturages au sud du gîte qui seront maintenant régulièrement broyés. Le Sahuquet a été écobué avec succès il faudra maintenir cette zone accessible.

A Bergout Le captage de la source a quant à lui fait l'objet d'un réaménagement complet pour un coût de 51 290€ HT subventionné à 70% par le conseil départemental et le FEADER.

Par ailleurs, le parc de contention de Bergout a été entièrement réaménagé avec le concours des éleveurs transhumants sur cette estive.

Le règlement pastoral de nos estives a été

formalisé par le Centre ovin à partir des délibérations du conseil municipal d'Accous (de 1860 à nos jours) qui ont été analysées. Ce règlement a fait l'objet d'échanges nombreux durant deux ans avec les agriculteurs de la commune puis avec le conseil municipal. Il devrait être voté en début d'année 2025.



Enfin une convention a été passée avec la commune d'Aydius pour que les éleveurs puissent utiliser l'estive d'Hourquet et que le pâtre communal puisse s'installer, le temps nécessaire, dans la cabane de l'estive.



Écoles

Pour la rentrée de l'année 2024-2025, les enseignants du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Accous-Bedous ont proposé de réorganiser la répartition des effectifs afin de tenir compte du léger accroissement du nombre d'élèves et de permettre l'accueil des enfants à partir de deux ans. Accous accueille donc désormais deux classes de maternelles (français et bilingue) alors que Bedous reçoit l'ensemble du cycle primaire. Les effectifs sont actuellement de 106 élèves pour le groupe scolaire.

Nous avons par ailleurs poursuivi le travail d'entretien des bâtiments scolaires. Après avoir procédé à l'isolation totale des lieux en 2023, la chaudière à fioul, arrivée en fin de vie, a été supprimée durant l'été 2024 et remplacée par une chaudière à gaz, programmable et gérable à distance. La cuve à fioul qui fuyait et prenait l'eau a été supprimée. L'ensemble du réseau de chauffage a été revu, optimisé et doté de thermostats permettant de mieux réguler les températures, le tout pour un coût de 18 000 € HT. Nous ne devrions plus connaître de pannes récurrentes de chauffage comme cela était notamment constaté à chaque rentrée. Enfin, la deuxième classe a fait l'objet de la mise en place d'un bardage bois afin de bien isoler le bas de murs.

Équipement

Le petit bois de Jouers est un endroit peu connu mais très sympathique.

Une cabane vient d'y être installée pour le bonheur des petits mais peut-être les grands également !!



Mutuelle

Le CCAS a trouvé une mutuelle avec des tarifs compétitifs et de la proximité !



Plusieurs habitants ayant manifesté leur souhait de pouvoir avoir l'appui de la commune pour négocier de meilleurs tarifs de complémentaire santé, la commune – aidée par le CCAS (centre communal d'action sociale) – a passé une convention de partenariat (conseil municipal du 15 mai 2024) avec la mutuelle Mutami afin de bénéficier de garanties santé à des tarifs préférentiels. Cette mutuelle possède une agence à Oloron et a tenu une première permanence à la mairie d'Accous le 15 octobre, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de joindre la conseillère du réseau, Françoise Mariette-Laban au 09 77 42 55 25 ou par courriel à oloron@mutami.fr.

Défense incendie

Le schéma communal de défense contre les incendies, un document essentiel pour mieux protéger le territoire.

Depuis 2015, les communes sont très fortement encouragées à mettre en place un schéma communal de défense contre les incendies. Accous en étant dépourvu, nous avons en 2023 passé commande pour la réalisation de ce schéma à l'agence publique de gestion locale (APGL). Le document nous a été rendu en début d'année 2024 et a été validé par le conseil municipal le 5 mars 2024. Le rapport pointe trois secteurs à améliorer pour une bonne défense. Tout d'abord le quartier du chemin de la Berthe et des anciennes colonies de vacances (GMSL et Bodega). À l'occasion de la reprise du réseau d'eau potable en janvier 2024, la taille de celui-ci a été augmentée pour installer une nouvelle borne incendie en face de l'accès à la GMSL. Deux autres secteurs déficients ont été identifiés sur le plateau de Lhers. Une borne incendie, branchée sur le réservoir d'eau potable, sera

placée en 2025 au pied de la piste du Tuquet (commande faite) et une citerne sera installée par la suite à l'autre bout du plateau sur un terrain gracieusement mis à disposition par un habitant. Des compléments sont à l'étude en liaison avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours). Des premiers essais de pompage dans le Labadie ont été effectués fin juin 2024 avec les pompiers de Bedous.

Animations et loisirs

Le monde associatif est extrêmement présent en vallée et particulièrement à Accous..

La commune le soutient matériellement et financièrement afin d'offrir à tous activités, divertissements et spectacles. Cette année n'a pas dérogé à la règle. Le spectacle « Animaux totem » a été offert un après-midi aux enfants des écoles pour Noël 2023 et une représentation a ensuite eu lieu en soirée pour le public. Nous avons aussi renouvelé au printemps le concours photo dont vous pouvez encore admirer les meilleurs clichés sur les grilles de l'école. L'été a connu un superbe festival de flamenco fin juillet et une



belle pièce de théâtre au petit bois de Jouers en août. Les deux bals trad du gîte Despourrins avec Vath d'Aspe ont aussi rencontré un vif succès. Comment ne pas évoquer également le dynamisme du comité des fêtes avec une fête des Patates remarquable et un repas de la Saint-Martin plein de convivialité ? Félicitations à toute la jeune équipe, La soirée

jazz en septembre a aussi été un moment de partage sympathique à renouveler. Enfin un grand coup de chapeau à l'ensemble des associations qui ont organisé en novembre la magnifique journée solidaire de concerts en faveur des sinistrés de la haute vallée. Une mention spéciale également à l'association Partage et Culture qui, toute l'année, offre à un public – toujours nombreux et venant même parfois d'Oloron – des conférences aux thématiques variées et passionnantes le samedi après-midi.



Information et communication

Chaque année nous essayons de communiquer, du mieux possible, avec les habitants de la commune.

Pour cela plusieurs canaux d'information sont utilisés et ils nous semblent maintenant bien ancrés dans les habitudes de chacun.

Tout d'abord, l'application numérique City All (à charger sur votre portable) mise en place depuis 2020, permet de diffuser très rapidement les infos du quotidien mais aussi de recevoir des signalements ou suggestion de la part des administrés. À ce jour, 550 personnes sont abonnées.

Le site internet de la commune (www.accous.fr) est un autre media qui permet des informations plus développées. Depuis sa création en 2021, 24 589 personnes ont visité le site. Vous y trouvez les comptes rendus des conseils municipaux, des informations sur le PLU (plan local d'urbanisme), les bourses à destination des étudiants, les manifestations organisées par les associations ou la com-

mune, etc. Enfin, le bulletin de fin d'année permet de façon plus classique de récapituler l'ensemble des informations qui ont marqué la vie communale. Celui-ci est le septième. Au quotidien, des élus sont présents tous les matins à la mairie et des réunions publiques d'informations sont programmées dès que nécessaire. Cette année, plusieurs ont été organisées au sujet de la future antenne 4G d'Aoulet, de la réhabilitation de la GMSL, de la rénovation du chemin de la Berthe avec

les riverains, des logements saisonniers, des sentiers de randonnée, de la future gestion des déchets et de la formation au compostage avec le SICTOM, du projet de réouverture de la ligne Pau-Canfranc, du SCOT et du futur PLUI avec la communauté des communes. Rappelons aussi que, tous les ans, deux réunions se tiennent avec les agriculteurs, à Accous et à Lhers, pour faire le bilan de la saison d'estives et prendre note des améliorations suggérées par les éleveurs.

Hommage à Philippe PARTARRIEU

Le 27 octobre 2024 disparaissait Philippe Partarrieu, prêtre d'Accous. Son enterrement a eu lieu dans sa commune de naissance, Charitte-de-Bas, en présence de l'évêque de Bayonne et d'une foule très nombreuse. Au nom de la commune d'Accous, le maire a été sollicité pour évoquer sa mémoire. Ci-après le texte de l'intervention.

« La tolérance est l'apanage de l'homme » écrivait avec optimisme Voltaire. Et c'est à cette phrase que me fait penser le père Philippe.

Ouvert, tolérant et respectant l'autre quelles que soient ses opinions ou ses croyances, c'est ainsi que nous l'avons côtoyé. À Accous, il était devenu une figure locale, l'expression « faire partie des meubles » lui irait bien ! On le croisait très souvent sur la place principale du village, sortant de l'ancien presbytère qu'il avait occupé durant vingt ans avant d'entrer à la maison de retraite d'Osse-en-Aspe il y a un an. Il venait parfois nous saluer à la mairie, prendre un café avec nous, offrir des chocolats chaque fin d'année à la secrétaire. On le trouvait aussi tous les matins, de bonne heure, au bar du Permayou, plaque tournante du village, où il y prenait son café lisant son bréviaire, offrant un café aux habitués ou aux habitants de passage. À partir du milieu de matinée c'était la lecture assidue du journal du jour et parfois du Midi olympique. Car Philippe était un fan de rugby et un supporter inconditionnel de Bayonne, supporter qu'on aimait chabrer gentiment quand les résultats n'étaient pas à la hauteur de ses attentes. Il a dû partir heureux dimanche, après la victoire à l'extérieur, la veille, de son club de cœur !

Philippe c'était aussi une voix qui portait, forte, ferme que l'on reconnaissait immédiatement sans possibilités de se tromper ! C'était aussi une solitude, un dénuement, une réflexion sur lui-même sans concession. C'était un attachement viscéral à son Pays basque, attachement revendiqué et peut-être un peu nostalgique.

L'image que nous souhaitons garder de Philippe, c'est donc son ouverture vers l'autre, sa tolérance, qualité rare à notre époque où malheureusement la polémique, l'affrontement, le fanatisme ont bien souvent remplacé l'échange, le dialogue entre les hommes.

Philippe l'ensemble des habitants de la commune d'Accous te salue et te remercie pour ces années de vie commune.

Agur Philippe».



Inondations en haute vallée

La commune et ses employés municipaux se sont mobilisés auprès des sinistrés.

Le 9 septembre 2024 restera dans les mémoires des habitants des communes d'Urdos, Borce, Etsaut et Cette-Eygun. Les pluies diluviennes qui ont entraîné les dégâts que l'on connaît, laisseront aussi des traces pendant des années dans le paysage et les territoires de ces communes. Accous a été solidaire en dépêchant dès le samedi matin les employés communaux et leurs engins. Le dimanche, d'autres ont préparé les gîtes touristiques pour accueillir des sinistrés. Nous avons hébergé en urgence une personne âgée d'Etsaut, un couple de Borce et de jeunes espagnols scolarisés au collège de Bedous avec leur famille. Certains sont toujours dans ces logements tant les dégâts sont importants chez eux. Nous profitons donc de ce bulletin pour remercier l'ensemble du personnel communal qui s'est investi sans compter à cette occasion et a montré toute sa solidarité avec nos voisins.



Antenne 4G

Après de multiples péripéties, l'antenne 4G a été implantée dans le vallon d'Aoulet.

En 2021 la commune a reçu la décision ministérielle d'implanter une antenne 4G afin de résorber les zones dites « blanches ». Ce projet concernait le vallon d'Aoulet et le bourg d'Accous, notamment le haut du village où des problèmes de réception du réseau avaient été identifiés. C'est l'opérateur Orange qui s'est positionné sur ce dossier. Une première implantation de l'antenne avait été repérée à proximité de la chapelle Saint-Christau. Cet emplacement permettait d'étendre le réseau à l'est vers le fond d'Aoulet et le col d'Iseye et vers l'ouest en direction du village. Cet emplacement n'a finalement pas été retenu après avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France.

Un autre site a été proposé par Orange pour édifier l'antenne, le long de la piste Candauloup. Lors d'une réunion publique de pré-

sentation, son implantation a été jugée trop proche de la route d'Aoulet par un riverain. Nous avons donc sollicité Orange pour qu'il remonte l'infrastructure d'une centaine de mètres.

Après de multiples péripéties notamment juridiques, l'antenne a été implantée par Orange et mise en service provisoire depuis le 1er décembre dans l'attente du raccordement électrique à la ligne haute tension que réalisera Territoire d'énergie 64.



Voici les suggestions que la commune d'Accous a transmises à la SNCF sur le site du débat public

Dans le cadre de la concertation préalable au projet de réouverture de la voie ferrée, la SNCF propose la suppression des franchissements actuels : PN (passage à niveau) 63 chemin de la gare et PN 64 chemin de Lugarras. Le seul passage possible serait celui sous la voie ferrée (chemin de la Lane deth miey). Vous trouverez ci-dessous le constat et les préconisations de la commune (présentées en Conseil municipal) concernant le franchissement de la voie ferrée et les attentes en termes d'utilisation future des trains.

1. FRANCHISSEMENT DE LA VOIE FERRÉE

1.A. PASSAGE SOUS LA VOIE FERRÉE PAR UN PONT FERROVIAIRE

Constat de la circulation actuelle

Ce passage va devenir l'axe principal de franchissement de la voie ferrée et devrait mener dans l'avenir vers le rond-point de la RN 134. Sur ce passage se concentrent plusieurs questions liées à la circulation :

- Les piétons et en particulier les résidents du foyer de vie (39 résidents) qui passent tous les jours dans ce secteur ;
- Les promeneurs, les VTT, cyclistes, les balades à cheval... ;
- Les tracteurs agricoles et leurs attelages ;
- Les camions de livraison (vers le foyer de vie) ;
- Les camions de collecte des ordures ménagères (vers le foyer de vie) ;
- Les camions de collecte du lait, de livraisons d'aliment animalier, de paille... ;
- La circulation des véhicules des habitants ;
- La circulation des véhicules du foyer de vie, celle des salariés (50 personnes) ;
- La circulation des véhicules vers le centre d'allotement ;
- Les troupeaux vers les zones de pacage.

Préconisations de la commune

Ce passage va devenir un nœud de circulation principal de la commune, encore plus si les hypothèses de fermeture des autres passages se confirment, soit 213 véhicules et 11 piétons par jour (source SNCF). Le nombre de piétons nous paraît très en dessous de la réalité compte tenu de la présence du foyer de vie ! Les préconisations de la commune sont :

- Élargissement du passage sous la voie ferrée pour permettre le croisement des véhicules ;
- Aménagement d'un passage sécurisé pour les piétons et les cyclistes (notamment ceux du foyer de vie qui ont le statut de personnes handicapées) ;
- Mise en place d'une concertation avec la commune et le conseil départemental, pour l'aménagement de ce carrefour et d'une liaison avec le rond-point de la RN134 (actuellement chemin).

1.B. PN 63 CHEMIN DE LA GARE

Constat de la situation actuelle

Ce passage est principalement à vocation agricole puisqu'il dessert les parcelles de plusieurs propriétés. Mais il y a aussi des habitations principales et une circulation piétonne (les résidents du foyer de vie). C'est également le passage du réseau de circuits de randonnées. Sur ce passage se concentrent plusieurs questions liées à la circulation :

- La circulation des véhicules des habitants ;
- Les piétons et en particulier les résidents du foyer de vie (39 résidents), les promeneurs, les VTT, les balades à cheval... dans le cadre du réseau communal de sentiers de randonnée ;
- Les tracteurs agricoles et leurs attelages et les troupeaux vers les zones de pacage.

Préconisations de la commune

Ce passage a une vocation agricole et pédestre qu'il faut maintenir à tout prix. L'idéal serait l'équipement par un dispositif à barrières automatiques. Toutefois, compte tenu de la topographie des lieux une alternative pourrait être étudiée celle d'un passage souterrain du type « boviduc ».

1.C. PN 64 CHEMIN DE LUGARRAS

Constat de la situation actuelle

Ce passage est principalement à vocation agricole puisqu'il dessert les parcelles de plusieurs propriétés. Les parcelles à l'ouest de la voie ferrée ne sont desservies que par cette voie. Il n'y a pas d'autre possibilité d'y accéder en raison de la présence du ruisseau de la Berthe et de la RN134 (aucun pont). La SNCF a peut-être des solutions autres que la fermeture de ce passage ?

Préconisations de la commune

Ce passage a une vocation agricole qu'il faut maintenir à tout prix. L'idéal serait l'équipement par un dispositif à barrières automatiques. Toutefois, compte tenu de la topographie des lieux une alternative pourrait être étudiée celle d'un passage souterrain permettant le passage des tracteurs et attelages.

2, LES ATTENTES EN TERMES D'UTILISATION FUTURE DES TRAINS

L'arrivée du train, en particulier les TER, est une bonne nouvelle pour la vallée d'Aspe. À condition qu'il ne s'agisse pas seulement de relier Pau à Saragosse le plus rapidement possible, mais aussi d'assurer une desserte locale. Un système « d'arrêt à la demande » nous paraît nécessaire pour certains trains (omnibus) et pour chaque commune, désenclavant ainsi notre territoire. En ce qui concerne Accous, nous souhaitons :

- un « arrêt à la demande » au niveau du pont ferroviaire avec une accessibilité (PMR), entre autres pour les résidents du foyer de vie, notamment dans le cadre des accompagnements éducatifs vers l'autonomie de circulation des résidents.
- Un arrêt à cet endroit qui faciliterait aussi l'accès à différents commerces et équipements : Intermarché, restaurants, terrain parapentes, parc de loisirs, sentiers VTT et pédestres etc.